

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **41**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **15**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_098_CC_12
*Modification des statuts de la régie
communautaire d'eau et d'assainissement
La Créole*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
09/09/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - M. Philippe ROBERT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Florence HOAREAU - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_098_CC_12 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LA CRÉOLE

Le Président de séance expose :

Contexte :

Une soixantaine d'agents de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole doivent régulièrement suivre des formations obligatoires de Certification d'Aptitude au Travail et Espace Confiné dite CATEC (formation initiale et recyclage).

Le coût d'une formation CATEC est de 1 200 euros. Le coût d'un recyclage est de 575 euros. L'habilitation dure 3 ans.

Compte tenu de la fermeture du seul centre de formation habilité à dispenser ce type de formation sur l'île (entreprise CNPP), de l'enjeu financier aussi bien en matière de coût de la formation des agents de La Créole et de recettes nouvelles que pourrait générer la mise en place de formations initiées par certains agents de La Créole (un agent certifié à ce jour), le Conseil d'Administration de La Créole a validé, lors de sa séance du 10 juillet 2024, la création d'une cellule formation.

Objectif :

Dans l'objectif de former les agents de La Créole et de dispenser ce type de formation à d'autres professionnels à La Réunion, il est nécessaire de procéder à la modification des statuts de La Créole.

L'article 4-2 des statuts de La Créole (« Activités annexes ») serait ainsi complété avec l'ajout en fin de paragraphe de l'alinéa suivant :

« La Régie La Créole peut, après obtention des agréments et habilitations nécessaires, réaliser des formations, en particulier la formation de Certification d'Aptitude au Travail et Espace Confiné (CATEC) à destination de ses propres agents ou d'autres professionnels. »

Les autres dispositions restent inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 23/08/2024.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** la modification des statuts de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole afin de lui permettre de former ses agents ou d'autres professionnels ;

- **MODIFIER** l'article 4-2 des statuts de La Créole (« Activités annexes ») avec ajout en fin de paragraphe de l'alinéa suivant :

« La Régie La Créole peut, après obtention des agréments et habilitations nécessaires, réaliser des formations, en particulier la formation de Certification d'Aptitude au Travail et Espace Confiné (CATEC) à destination de ses propres agents ou d'autres professionnels. »

- **DIRE** que les autres dispositions restent inchangées ;

- **AUTORISER** le Président de La Créole, le Directeur de La Créole ou leur représentant à mettre en œuvre les démarches et missions en découlant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président